



COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 15 avril 2019

Irrigation

Mesure d'alerte de Printemps sur le bassin du Clain, sous-bassin de la Clouère,

Pour le bassin du Clain, sous-bassin de la Clouère:

Le débit seuil de coupure de printemps est franchi à l'indicateur de Château-Larcher sur la rivière La Clouère.

Les prélèvements d'eau en rivière destinés à l'irrigation agricole, rattachés à l'indicateur de Château-Larcher (Le Rozeau), **sont interdits.**

Cette interdiction est applicable à compter du **mardi 16 avril 2019 à 8 h jusqu'au 31 octobre 2019** minuit.

Les prélèvements en nappe libre du supratoarcien dans le bassin du Clain, sous-bassin de La Clouère destinés à l'irrigation agricole sont limités au volume hebdomadaire réduit de 50 %.

Cette restriction est applicable **à compter du lundi 22 avril 2019 à partir de 8 h.**

Conformément à l'arrêté cadre, la préfète a signé le 15 avril 2019 un arrêté en ce sens.

Contact presse

Nathalie BRIONNET – Adjointe à la responsable du Service de Communication Interministérielle
Préfecture de la Vienne – nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr – 05.49.47.24.76